

Des éducateurs de jeunes enfants (F-H) au sein des crèches départementales

Avec 8 000 agentes et agents, le Département du Val-de-Marne est l'un des premiers employeurs du territoire.

Ses actions rassemblent plus de 200 métiers dans des secteurs diversifiés tels que la petite enfance et la protection de l'enfance, l'action sociale, l'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap, l'assainissement, l'environnement, les collèges, la voirie ou encore l'administration. Cette diversité offre de nombreuses opportunités d'évolutions professionnelles.

Dans ses 77 crèches départementales, réparties dans 34 communes, le Département accueille 4 500 enfants quotidiennement. Un accueil encadré par un projet éducatif.

Missions

L'éducateur ou l'éducatrice de jeunes enfants contribue, sur la base de l'observation, à la qualité du service rendu aux familles et à celle de l'accueil des enfants.

Il ou elle conçoit et met en œuvre le projet pédagogique de la crèche avec la direction de l'établissement et les équipes travaillant auprès des enfants.

Activités principales

Coordination, mise en œuvre et animation du projet pédagogique

- Coordonner les équipes et contribuer à la conception et à la mise en œuvre de projets, d'actions de partenariat avec des intervenant-es extérieur-es.
- Organiser et évaluer des ateliers pédagogiques.
- Piloter la réflexion autour des outils pédagogiques (matériels, mobiliers, jeux, livres).

Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet d'établissement

- Participer à l'élaboration, à l'écriture du projet d'établissement; garantir son application et son évolution et accompagner au quotidien les collègues dans sa mise en œuvre.
- Animer et coordonner des réunions, des groupes de réflexion pédagogique.

suite ►

Éducateurs de jeunes enfants (F-H)

► Accueil des enfants, des familles ou des substituts parentaux

- Favoriser l'éveil et le bien-être de l'enfant.
- Accompagner les équipes dans la prise en charge quotidienne des enfants.
- Assurer un accompagnement à la parentalité, favoriser la coéducation.

Continuité de la fonction de direction

- Assurer la fonction de continuité de direction en l'absence de celle-ci, en lien avec la direction de garde.

Diplômes

- **Diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants.**

Expérience

- Expérience dans le domaine de la petite enfance (a minima, réalisation de stages en accueil collectif).

Connaissances et savoir-faire

- Connaissance du cadre réglementaire régissant les EAJE (établissements d'accueil de jeunes enfants) et des protocoles de mise en œuvre.
- Techniques d'écoute, de communication et de transmission d'informations ; techniques d'animation.

- Compétences rédactionnelles.
- Méthodologie de conduite de projets.
- Organisation des conditions d'accueil de l'enfant et de sa famille.
- Conduite d'entretien avec les familles.
- Établissement de relations éducatives avec les enfants.

Contraintes particulières liées au poste

- Horaires variables sur l'ensemble de l'amplitude d'ouverture des crèches : 7 h 30 – 19 heures.
- Mobilisations physiques récurrentes (accroupissement, travail au sol...).
- Port de charges (jusqu'à 10 kg).
- Port d'une tenue vestimentaire adaptée aux fonctions.
- Travail en milieu bruyant.

Rémunération, avantages sociaux et politique RH

- Une rémunération statutaire et un régime indemnitaire adapté en fonction des missions.
- Une prime de fin d'année.
- Des prestations sociales : participation à une mutuelle labellisée, contrat de groupe prévoyance, tickets-restaurant...
- 35 jours de congés annuels.
- Une politique de formation dynamique.

Merci d'adresser votre candidature (CV et lettre de motivation)

sur : www.valdemarne.fr/recrutement

ou par courrier à :

Monsieur le président du Conseil départemental du Val-de-Marne
Hôtel du Département
Direction des Ressources humaines
94054 Créteil Cedex



3994 Coût d'un appel local



valdemarne.fr